Date: 13.05.2012

Le Matin Dimanche

Le Matin Dimanche
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 175'951
Parution: hebdomadaire

AGIR
Agence d'information agricole romande

N° de thème: 540.12
N° d'abonnement: 1085158
Page: 37
Surface: 60'916 mm²

Des élus suisses pour le droit des paysans

Ivan Radja
ivan.radja@edipresse.ch

AGROALIMENTAIRE Le Parlement fédéral et plusieurs législatifs cantonaux s'indignent du «non» de la Suisse au projet onusien de déclaration des droits des paysans. Didier Burkhalter est prié de revoir sa position.

Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) est embarrassé. Il a suffi que le «non» de la Suisse à un projet de déclaration des droits des paysans soit mis au jour par «Le Matin Dimanche» (29 avril) pour que déferle une avalanche de motions et de résolutions fédérales et cantonales demandant des explications sur l'attitude de la Suisse.

Lorsque, en mars dernier, la mission permanente de la Suisse auprès de l'ONU prend la parole lors de la 19e session du Conseil des droits de l'homme (CDH) pour faire part de sa désapprobation envers le projet de déclaration des droits des paysans, peut-être ne s'attendait-elle pas à être la seule voix prenant officiellement position dans ce sens. Sans doute ne s'attendait-elle pas non plus à la levée de boucliers que cette opposition allait provoquer. Certes, comme nous le déclare Jenny Piaget, porte-parole du DFAE, «la Suisse n'est évidemment pas opposée sur le principe de protection des paysans, notamment dans les pays émergents». Tout au plus a-t-elle émis des «réserves sur le bien-fondé d'une telle déclaration, alors qu'existent déjà des textes de lois, insuffisamment appliqués» *(lire encadré)*.

Posséder et exploiter la terre

Reste que cette non-entrée en matière «détonne avec la tradition humanitaire de la Suisse, qui fait de la question des droits de l'homme une thématique de sa politique extérieure», constate le conseiller national Carlo Sommaruga (PS/GE). Il y a dix jours, il dépose lors de la session du Parlement une motion

Les paysans représentent 46% de la population mondiale. L'ONU veut protéger leurs droits, menacés notamment par les multinationales agrochimiques. Louafi Larbi/Reuters

Date: 13.05.2012

Le Matin Dimanche

Le Matin Dimanche
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 175'951
Parution: hebdomadaire

AGIR Agence d'information agricole romande

N° de thème: 540.12
N° d'abonnement: 1085158
Page: 37
Surface: 60'916 mm²

signée par plus de quarante parlementaires, tous partis confondus. «Il s'agit du droit de posséder et d'exploiter la terre, et du droit aussi d'utiliser ses propres semences. Des textes existent déjà, notamment dans les pactes I et II de l'ONU, mais ils ne couvrent pas toutes les situations des paysans dans le monde. De plus, le protocole additionnel qui doit servir à les appliquer n'a pas été signé par la Suisse.»

Les élus fédéraux attendent donc une explication du DFAE, et plus précisément de son chef, Didier Burkhalter, sur la position exprimée en mars. «Nous demandons aussi à ce qu'ils changent d'avis lors de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, en juin, ou, au moins, qu'ils s'abstiennent lorsque ce projet de déclaration sera soumis au vote», précise l'un des signataires, Luc Barthassat (PDC/GE). «Dans de très nombreux pays, les paysans sont spoliés de leurs terres, rachetées à vil prix. En Suisse, nous avons élaboré depuis le XIXe siècle un droit foncier rural, qui a par ailleurs inspiré l'Europe, mais qui est inexistant dans de très nombreux pays», ajoute-t-il. Laurent Favre (PLR/NE) renchérit: «Il faut donner un cadre législatif à l'agriculture dans le monde, sans quoi les problèmes de malnutrition vont empirer.»

> Beaucoup de gens sont fatigués du manque d'éthique dans la gestion du vivant, au niveau mondial»
>
> **OLIVIER SUTER**
> Député fribourgeois, Alliance centre-gauche

Dans le canton de Fribourg, le député Olivier Suter (Alliance centre-gauche) a rédigé une résolution «pour que la Suisse revoie sa position», votée à l'unanimité par 85 «oui» et une abstention. «L'accès à l'alimentation ne se négocie pas, c'est un droit, nous explique-t-il. Beaucoup de gens sont fatigués du manque d'éthique dans la gestion du vivant, au niveau mondial.» Des résolutions semblables sont signées ces jours-ci dans les Grands Conseils jurassien, neuchâtelois, vaudois, et également outre-Sarine, où des projets de motions ou de résolutions sont en cours à Berne, Bâle et Zurich. A Genève, c'est par 78 voix et une abstention qu'a été votée vendredi une résolution du vert François Lefort. «On ne peut laisser sans droits les paysans, qui représentent 46% de la population mondiale», a-t-il souligné.

L'un des points du projet du CDH concerne le droit pour les paysans d'utiliser leurs propres semences. Un volet qui entre en concurrence avec la politique de brevets des semences qui guide les multinationales agroalimentaires comme la suisse Syngenta, Monsanto, DuPont ou la coopérative européenne Limagrains. Le soupçon d'une pression de ce lobby sur la Suisse dans ce dossier est partagé par plusieurs observateurs. Luc Barthassat: «Ces grosses entreprises travaillent à la privatisation du vivant, et cette réalité industrielle et économique joue peut-être un rôle. Elles ont rapporté beaucoup d'argent à la Suisse, il ne faut donc pas cracher dans la soupe. Mais maintenant, il faut changer d'optique. Sinon, tôt ou tard, le drame de ces paysans va nous revenir à la figure.»

LE DFAE PRÉCISE SA POSITION

EXPLICATIONS Sollicité par «Le Matin Dimanche», le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) rappelle que «dans la mesure où aucun autre pays ne s'est exprimé en défaveur de l'étude *(du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, ndlr)*, la prise de position de la Suisse *(lors de la session de mars dernier à Genève, ndlr)* a eu un poids démesuré et a été très mal perçue par la société civile et certains parlementaires suisses. (...) Sur le principe, la Suisse est en faveur d'une protection accrue des paysans, dont elle reconnaît qu'ils sont fortement discriminés; elle n'est cependant pas convaincue que l'adoption d'un nouvel instrument soit la solution.» Le DFAE précise que la Suisse «fait partie des pays qui ont soutenu la résolution demandant en 2010 au Comité consultatif des droits de l'homme de rédiger une étude portant sur les moyens de faire avancer les droits des personnes travaillant en milieu rural. (...) Par contre, nous avons toujours indiqué (...) que nous n'étions pas favorables sur le principe à l'adoption d'un nouvel instrument destiné aux paysans seulement.» Enfin, il souligne que «la Suisse n'est pas intervenue dans le cadre d'une discussion sur la libre circulation des semences». S'agissant des débats qui reprendront lors de la 20e session du Conseil des droits de l'homme, agendée en juin, le DFAE assure que «la Suisse tiendra compte des positions exprimées au Parlement et au sein de la société civile».